
**COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES RELATIONS ENTRE LES
AUTOCHTONES ET CERTAINS SERVICES PUBLICS AU QUÉBEC :
ÉCOUTE, RÉCONCILIATION ET PROGRÈS**

Date : Le 29 juin 2018

L'Honorable Jacques Viens, Président

Femmes autochtones du Québec

et

Procureure générale du Québec

et

Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) et
Gouvernement de la Nation Crie

et

Innu TakuaiKAN Uashat mak Mani-Utenam

et

Regroupement Mamit Innuat Inc.

et

Association des policières et policiers
provinciaux du Québec

et

The Naskapi Nation of Kawawachikamach

et

Assemblée des Premières Nations Québec-
Labrador

et

Conseil de la Nation Atikamekw

et

Regroupement des centres d'amitié
autochtones du Québec

et

Makivik Corporation

et

Service de police de la Ville de Montréal

et

Directeur des poursuites criminelles et pénales

et

Conseil Cri de la santé et des services sociaux de
la Baie James

PARTICIPANTS

**ORDONNANCE DE LEVÉE PARTIELLE DE L'ORDONNANCE DE
HUIS CLOS DES TRANSCRIPTIONS PAR STÉNOGRAPHIE DU
DOSSIER HC-18 ENTENDU LE 3 AVRIL 2018**

I. LE CONTEXTE

[1] Le 3 avril 2018, la Procureure de la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec: écoute, réconciliation et progrès* (la « Commission ») M^e Suzanne Arpin a présenté devant le Commissaire Jacques Viens une demande verbale de huis clos dans le dossier HC-18, entendu le jour même.

[2] M^e Arpin a allégué que ce dossier relevant de l'application de la *Loi sur la protection de la jeunesse* (c. P-34.1) (la « LPJ ») soit tenu à huis clos afin de protéger l'identité du ou des témoins entendus, incluant les enfants et les parents visés par le témoignage, ainsi que la confidentialité des renseignements personnels.

[3] Le Commissaire a accueilli la demande de huis clos et a rendu les ordonnances verbales suivantes, le 3 avril 2018 :

ORDONNE la tenue à huis clos de l'audience du ou des témoins dans le dossier HC-18 prévue ce jour devant la Commission concernant un cas d'espèce relevant de l'application de la *Loi sur la protection de la jeunesse*;

INTERDIT à quiconque de divulguer, de publier, de communiquer ou de diffuser l'ensemble du témoignage dans le dossier HC-18;

ORDONNE que les médias prennent les mesures pour que les appareils d'enregistrement visuel ou sonore soient inopérants, afin de respecter la présente ordonnance;

ORDONNE l'exclusion des personnes qui ne sont pas autorisées selon l'article 44 des *Règles de procédure et de fonctionnement* de la Commission à assister aux audiences à huis clos;

ORDONNE aux procureurs de la Commission d'examiner les transcriptions par sténographie du témoignage dans le dossier HC-18 pour effectuer le caviardage nécessaire de façon à soustraire tous éléments identificatoires des personnes concernées par le présent dossier.

[4] Un projet des transcriptions par sténographie du témoignage dans le dossier HC-18 a été transmis aux participants et à l'intervenant à la Commission le 14 juin 2018, leur laissant quinze (15) jours pour émettre tous commentaires, correctifs ou contestations.

II. LA DÉCISION

[5] **CONSIDÉRANT** que le Décret 1095-2016 adopté par le gouvernement du Québec le 21 décembre 2016, constituant la présente Commission d'enquête selon l'article 1 de la *Loi sur les commissions d'enquête* (c. C-37), mentionne :

« QUE les audiences de la Commission soient publiques et que celle-ci puisse, lorsqu'elle l'estime approprié, mener ses travaux à huis clos ou prendre toute autre mesure afin de protéger l'identité de témoins et

les renseignements personnels, tant à l'audience que lors de la communication de son rapport; »

[6] **CONSIDÉRANT** le mandat de la présente Commission tel qu'énoncé dans le Décret 1095-2016 :

« QUE la Commission ait pour mandat, en tenant compte des enjeux mentionnés dans le préambule, d'enquêter, de constater les faits, de procéder à des analyses afin de faire des recommandations quant aux actions correctives concrètes, efficaces et durables à mettre en place par le gouvernement du Québec et par les autorités autochtones en vue de prévenir ou d'éliminer, quelles qu'en soient l'origine et la cause, toute forme de violence et de pratiques discriminatoires, de traitements différents dans la prestation des services publics suivants aux Autochtones du Québec : les services policiers, les services correctionnels, les services de justice, les services de santé et les services sociaux ainsi que les services de protection de la jeunesse; »

[7] **CONSIDÉRANT** les *Règles de procédure et de fonctionnement* de la Commission aux articles 43, 44, 45, 46, 47 sur le huis clos et les ordonnances d'interdiction de divulgation, de publication ou de communication, ainsi que l'article 88 sur la couverture médiatique;

[8] **CONSIDÉRANT** les articles 11.2, 11.2.1, 82 et 96 de la LPJ concernant la confidentialité des renseignements recueillis dans le cadre de cette loi;

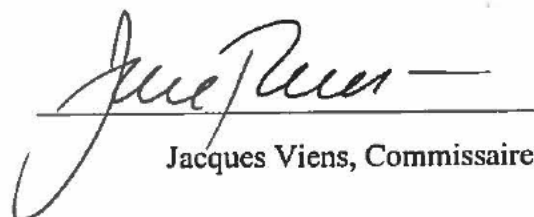
[9] **CONSIDÉRANT** que la Commission s'inspire des lignes directrices de la Politique sur le caviardage de la *Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ)*¹ ayant pour but de protéger l'identité de personnes ou de cacher des informations sensibles relatives à une personne à l'intérieur de décisions portant sur des matières jugées délicates;

[10] **CONSIDÉRANT** l'expiration du délai de quinze (15) jours suite à la transmission du projet des transcriptions par sténographie du témoignage dans le dossier HC-18 ainsi que les commentaires transmis par les représentants des participants et de l'intervenant à la Commission, le cas échéant;

[11] **CONSIDÉRANT** que le caviardage des transcriptions par sténographie du témoignage dans le dossier HC-18 protège l'identité du ou des témoins entendus le 3 avril 2018, incluant les enfants et les parents visés par le témoignage, ainsi que la confidentialité des renseignements personnels;

POUR CES MOTIFS, LE COMMISSAIRE :

[12] **ORDONNE** la levée partielle de l'ordonnance de huis clos rendue le 3 avril 2018 permettant la publication des transcriptions par sténographie caviardées du ou des témoins entendus le 3 avril 2018 dans le dossier HC-18, tel qu'annexées à la présente ordonnance.


Jacques Viens, Commissaire

¹ *Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ)*, Politique N° DIJ-01 – Politique sur le caviardage, Date d'entrée en vigueur 2011-10-16, Date de mise à jour 2017-03-14, en ligne : https://soquij.qc.ca/documents/file/corpo_politiques/politique-sur-le-caviardage.pdf

ANNEXE 1

DEMANDE VERBALE DE HUIS CLOS

1 nous entendrons les partages de deux (2)
2 citoyennes. En après-midi, nous entendrons les
3 partages de deux (2) autres citoyennes et d'un
4 citoyen. Pour ces partages, des demandes de huis
5 clos vous seront présentées. Et vendredi le six (6)
6 avril, nous entendrons les partages de trois (3)
7 citoyens et de deux (2) citoyennes et cela
8 complétera la première semaine de nos trois (3)
9 semaines d'auditions à Val-d'Or.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 Alors merci, Me Arpin. Alors, je comprends que vous
12 allez procéder à une demande de huis clos dans les
13 dossiers de ce matin?

14 **Me SUZANNE ARPIN :**

15 Oui, Monsieur le Commissaire. Alors dans les
16 dossiers qui sont au rôle... qui sont au rôle à
17 neuf heures trente (9 h 30) et à dix heures trente
18 (10 h 30), donc pour neuf heures trente (9 h 30),
19 un huis clos numéro dix-huit (18) et pour dix
20 heures trente (10 h 30), un huis clos numéro
21 dix-neuf (19). Alors dans ces deux (2) huis clos
22 qui sont des dossiers actifs impliquant le
23 directeur de la protection de la jeunesse, je vous
24 demande de décréter un huis clos en vertu du décret
25 créant la commission de nos règles de procédure et

1 de la loi sur la protection de la jeunesse et afin
2 de protéger la confidentialité des informations
3 concernant des enfants, des parents et le témoin.
4 Je vous demande d'ordonner un huis clos. Le tout
5 accompagné d'une ordonnance de non-publication,
6 non-diffusion, non-divulgation et non-communication
7 ainsi qu'une ordonnance de levée partielle de
8 l'ordonnance de non-divulgation afin de déposer les
9 notes sténographiques caviardées ultérieurement.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 Commentaires, Me Robillard?

12 **Me DENISE ROBILLARD :**

13 Aucun, Monsieur le Commissaire.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Non? Alors considérant les motifs invoqués par Me
16 Arpin, relativement à l'audition de témoins qui
17 nous entretiendront de sujets visés par
18 l'application de la loi sur la protection de la
19 jeunesse, alors considérant que ce genre de dossier
20 est protégé par la confidentialité en vertu de la
21 loi sur la protection de la jeunesse ainsi que par
22 nos règles de procédure et de fonctionnement
23 adoptés en vertu du décret créant notre commission,
24 alors pour ces motifs, j'ordonne la
25 non-divulgation, la non-diffusion, la

1 non-publication des audiences qui se tiendront dans
2 les dossiers HC-18 et HC-19 et suite à l'audience,
3 il y aura caviardage de la transcription de façon à
4 laisser sur le site, les transcriptions caviardées
5 qui empêchera l'identification des personnes visées
6 par l'audience, les auditions, l'audition des
7 témoins que nous entendrons dans ces deux (2)
8 dossiers. Alors, voilà.

9 **Me SUZANNE ARPIN :**

10 Merci.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Alors nous allons suspendre quelques minutes, le
13 temps de préparer l'audience du premier témoin.

14 **Me SUZANNE ARPIN :**

15 Merci beaucoup.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Alors suspension de...

18 **LA GREFFIÈRE :**

19 Suspension de quelques minutes.

20 SUSPENSION

21 -----

22 REPRISE

23 **LA GREFFIÈRE :**

24 La commission reprend.

25 **LE COMMISSAIRE :**

ANNEXE 2

NOTES STÉNOGRAPHIQUES CAVIARDÉES

1 [REDACTED] [REDACTED]
2 Citoyenne
3 Affirmation solennelle

4 -----
5 [REDACTED] [REDACTED]
6 Citoyenne
7 Affirmation solennelle

8 -----

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Alors Me Arpin, vos témoins.

11 **Me SUZANNE ARPIN :**

12 Merci. Alors nous allons débiter avec [REDACTED]
13 Alors, j'aimerais [REDACTED] que vous vous présentiez
14 un peu au commissaire. J'aimerais savoir où vous
15 êtes née.

16 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :
17 À [REDACTED]

18 **Me SUZANNE ARPIN :**

19 Et présentement, vous habitez à quel endroit?

20 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :
21 À [REDACTED] aussi.

22 **Me SUZANNE ARPIN :**

23 Toujours à [REDACTED]

24 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

25 Oui.

1 **Me SUZANNE ARPIN :**

2 Et vous êtes de quelle communauté autochtone?

3 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

4 De [REDACTED]

5 **Me SUZANNE ARPIN :**

6 Et vous êtes...

7 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

8 Innue.

9 **Me SUZANNE ARPIN :**

10 Innue de [REDACTED]

11 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

12 Oui.

13 **Me SUZANNE ARPIN :**

14 Est-ce que vous avez une fratrie? Des frères, des
15 sœurs?

16 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

17 Oui, j'ai... en tout, on est douze (12), mais j'ai
18 trois (3) frères puis huit (8) sœurs.

19 **Me SUZANNE ARPIN :**

20 Ça fait une grande famille.

21 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

22 Oui.

23 **Me SUZANNE ARPIN :**

24 Oui. Est-ce que vos... votre fratrie est toujours
25 vivante autour de la même communauté? Est-ce qu'ils

1 sont à [REDACTED] tout le monde?

2 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

3 Sauf... oui, tout le monde sauf un, que lui, il
4 reste à Jonquière.

5 **Me SUZANNE ARPIN** :

6 Et est-ce que vous, vous avez des enfants?

7 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

8 Oui, j'en ai deux (2).

9 **Me SUZANNE ARPIN** :

10 Quels sont leurs noms?

11 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

12 Mon plus vieux s'appelle [REDACTED]
13 puis il a cinq (5) ans puis mon bébé qui a dix-neuf
14 (19) mois s'appelle [REDACTED] [REDACTED]

15 **Me SUZANNE ARPIN** :

16 Est-ce qu'ils sont avec vous présentement?

17 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

18 Non, ils sont placés à la majorité, les deux (2).

19 **Me SUZANNE ARPIN** :

20 Les deux (2). À quel endroit?

21 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

22 À [REDACTED] dans une famille d'accueil de [REDACTED]

23 **Me SUZANNE ARPIN** :

24 Vous avez été... on en a parlé un peu hier.

25 Vous-même avez été placée lorsque vous étiez jeune.

1 Vous avez été placée à quel âge?

2 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

3 À un an. À l'âge d'un an, ma première famille
4 d'accueil, mais ça, je n'ai aucun souvenir par
5 exemple, là.

6 **Me SUZANNE ARPIN :**

7 Et c'est quelqu'un qui vous a raconté ça?

8 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

9 Oui, c'est ma sœur.

10 **Me SUZANNE ARPIN :**

11 Votre sœur. Et lorsque vous avez été placée la
12 première fois, est-ce que c'était avec votre
13 fratrie? Vos frères, vos sœurs?

14 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

15 Je ne sais même pas. J'étais trop jeune.

16 **Me SUZANNE ARPIN :**

17 Et dans ce qu'on vous a raconté, vous avez été
18 placée combien de temps à peu près?

19 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

20 Dans la première famille d'accueil, ça a été juste
21 quelques mois. Je ne me souviens plus combien de
22 temps, mais ça faisait quelques mois, là.

23 **Me SUZANNE ARPIN :**

24 Après, est-ce que vous êtes retournée avec vos
25 parents?

1 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

2 Je pense que oui. Il me semble.

3 **Me SUZANNE ARPIN** :

4 Et par la suite, est-ce qu'il y a d'autres
5 placements dont vous vous souvenez?

6 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

7 Oui. À l'âge de trois (3) ans, j'ai été placée dans
8 une autre famille d'accueil. J'ai resté là cinq
9 (5) ans.

10 **Me SUZANNE ARPIN** :

11 Et comment ça allait dans cette famille d'accueil?

12 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

13 Plus ou moins bien, là.

14 **Me SUZANNE ARPIN** :

15 Qu'est-ce que vous voulez dire?

16 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

17 Bien, ça arrivait souvent... parce que dans le
18 fond, quand moi, j'ai été placée en famille
19 d'accueil, genre, je parlais... tu sais, ma mère me
20 parlait souvent en montagnais puis tout ça puis
21 moi, des fois, je conversais avec ma sœur puis à un
22 moment donné, quand je parlais dans ma langue dans
23 le fond, je me faisais des coups de tue-mouche par
24 la famille d'accueil.

25 **Me SUZANNE ARPIN** :

1 Puis est-ce qu'ils vous disaient pourquoi vous ne
2 pouviez pas parler votre langue?

3 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

4 Elle me disait que c'est parce qu'elle pensait
5 qu'on parlait comme en mal d'elle, là.

6 **Me SUZANNE ARPIN :**

7 Puis avez-vous déjà expliqué que ça vous faisait...
8 quel effet ça vous faisait de pouvoir parler dans
9 votre langue?

10 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

11 Non.

12 **Me SUZANNE ARPIN :**

13 Elle ne s'est pas inquiétée de ça?

14 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

15 Je ne penserais pas. Ça fait quand même longtemps,
16 là. J'étais jeune aussi.

17 **Me SUZANNE ARPIN :**

18 Vous étiez toute petite.

19 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

20 Oui.

21 **Me SUZANNE ARPIN :**

22 Et après ce placement-là d'à peu près cinq (5) ans,
23 vous êtes allée où?

24 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

25 Dans une autre famille d'accueil encore. Là,

1 c'était au Lac-Bouchette.

2 **Me SUZANNE ARPIN :**

3 Puis comment ça a été dans cette famille-là?

4 **MME [REDACTED] :**

5 Dans cette famille d'accueil là, ça a bien été.

6 Elle était vraiment fine avec nous. On n'a pas...

7 on ne mangeait pas de coups, dans le fond, des

8 coups de tue-mouche, là. Ça allait bien.

9 **Me SUZANNE ARPIN :**

10 Est-ce que vous étiez capable de parler le

11 montagnais?

12 **MME [REDACTED] :**

13 Je ne penserais pas, non.

14 **Me SUZANNE ARPIN :**

15 Étiez-vous toute seule ou avec votre sœur?

16 **MME [REDACTED] :**

17 Avec ma sœur.

18 **Me SUZANNE ARPIN :**

19 Et après cette famille d'accueil là, vous étiez

20 bien. Vous êtes allée à quel endroit?

21 **MME [REDACTED] :**

22 On a... je suis retournée chez ma mère. Je ne me

23 souviens plus combien de temps puis après ça, je

24 suis retournée encore dans une autre famille

25 d'accueil à l'âge de huit (8) ans.

1 **Me SUZANNE ARPIN :**

2 À huit (8) ans. Et vous souvenez-vous à quel
3 endroit?

4 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

5 Oui. À [REDACTED]

6 **Me SUZANNE ARPIN :**

7 À [REDACTED] Et vous avez été là combien de temps
8 dans celle-là?

9 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

10 Cinq (5) ans.

11 **Me SUZANNE ARPIN :**

12 Un autre cinq (5) ans?

13 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

14 Oui. C'est là que j'ai été placé à la majorité à
15 l'âge de huit (8) ans.

16 **Me SUZANNE ARPIN :**

17 Et est-ce que vous avez fait tout votre temps dans
18 cette famille d'accueil là...

19 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

20 Non.

21 **Me SUZANNE ARPIN :**

22 ... jusqu'à la majorité?

23 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

24 Non. Non. Je suis partie de là, j'avais onze (11),
25 douze (12) ans... onze (11) ans.

1 **Me SUZANNE ARPIN :**

2 O.K. Vous êtes allée à quel endroit?

3 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

4 Dans une autre famille d'accueil encore. C'est là,
5 à partir de là, dans le fond que j'en ai fait
6 plusieurs, là. En un an, je pense que j'en ai fait
7 comme cinq (5), six (6), là.

8 **Me SUZANNE ARPIN :**

9 Puis qu'est-ce qui faisait qu'on vous déplaçait
10 régulièrement de familles d'accueil?

11 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

12 Soit qu'ils disaient... soit que ça ne marchait pas
13 ou que la famille d'accueil était tannée ou des
14 affaires de mêmes, là. C'était tout le temps des
15 raisons par-dessus raisons, que je n'écoutais pas
16 ou... tu sais, soit que je faisais des crises ou
17 bien des affaires de mêmes, là. Puis tu sais, je
18 n'en faisais pas beaucoup des crises, là, dans ce
19 temps-là.

20 **Me SUZANNE ARPIN :**

21 Et est-ce que vous étiez à même dans les familles
22 d'accueil de parler votre langue ou...

23 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

24 Je ne parlais plus... je ne parlais plus ma langue
25 quand que je suis partie de ma deuxième famille

1 d'accueil à l'âge de trois (3) ans.

2 **Me SUZANNE ARPIN :**

3 Et est-ce que vous avez... vous vous êtes rendue à
4 dix-huit (18) dans une famille d'accueil ou vous
5 avez été transférée à un moment donné?

6 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

7 Bien, j'avais été... dans le fond, avant dix-huit
8 (18) ans, j'ai été retournée rester chez ma mère
9 avec mon bébé.

10 **Me SUZANNE ARPIN :**

11 O.K. Donc vous êtes devenue enceinte à un moment
12 donné. Vous êtes devenue à quel âge?

13 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

14 À seize (16) ans.

15 **Me SUZANNE ARPIN :**

16 Puis à ce moment-là, vous êtes allée habiter avec
17 votre mère?

18 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

19 Oui.

20 **Me SUZANNE ARPIN :**

21 Et vous avez été chez votre mère jusqu'à quand?

22 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

23 Jusqu'à dans le mois avril deux mille treize
24 (2013), je pense.

25 **Me SUZANNE ARPIN :**

1 Et votre bébé était au monde.

2 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

3 Oui.

4 **Me SUZANNE ARPIN** :

5 Et qu'est-ce qui s'est passé par la suite? Est-ce
6 que vous avez pu demeurer chez votre mère?

7 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

8 Non. Bien, j'ai été chez mon père durant un été...
9 chez mon ex-belle-mère, dans le fond.

10 **Me SUZANNE ARPIN** :

11 Et où était votre enfant à ce moment-là? Votre plus
12 vieux?

13 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

14 Il est encore avec moi quand j'étais chez mon père.

15 **Me SUZANNE ARPIN** :

16 Et quand le directeur de la protection de la
17 jeunesse arrive dans votre vie, là, vous êtes où?

18 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

19 J'étais chez mon père.

20 **Me SUZANNE ARPIN** :

21 À quel endroit?

22 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

23 À [REDACTED]

24 **Me SUZANNE ARPIN** :

25 Puis là, le directeur vous approche. Il vous dit

1 quoi? Il y a un signalement, il faut évaluer des
2 choses. Qu'est-ce qu'ils vous disent?

3 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

4 Bien, dans le fond, quand j'ai placé mon bébé,
5 c'était un placement volontaire de trois (3)
6 semaines parce que j'étais en... je commençais un
7 début de dépression post-partum, mais avant ça,
8 j'avais eu un signalement un mois après que... la
9 naissance de mon bébé pour négligence parentale
10 puis le dossier a été traité puis l'intervenante
11 qui a traité le dossier, elle l'a fermé deux (2)
12 semaines après en disant que... tu sais, je n'avais
13 pas... il n'y avait aucune négligence parentale
14 là-dedans puis que tu sais, que j'étais bien
15 entourée puis tout ça, là. Ça, c'était comme un peu
16 de la vengeance par rapport à une de mes familles
17 d'accueil, là, la dernière que j'ai faite.

18 **Me SUZANNE ARPIN :**

19 Pourquoi vous pensez ça?

20 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

21 Parce que moi, je lui avais fait un signalement
22 comme de quoi qu'elle fumait... à cause elle, elle
23 fumait la cigarette puis elle fumait souvent à côté
24 de mon bébé puis mon bébé, il était... il avait un
25 mois durant cette... dans ce temps-là puis

1 j'avais... je lui avais fait un signalement pour
2 ça, à cause que j'étais tannée qu'elle fume à côté
3 de mon bébé puis elle m'avait dit qu'elle allait...
4 qu'elle allait aller fumer dehors quand j'allais
5 accoucher puis... tous les jeunes qui étaient
6 placés là, elle a fumé dehors sauf elle puis c'est
7 ça. Dans le fond, je lui ai fait un signalement
8 puis pas longtemps après, j'en ai reçu un autre.
9 J'ai reçu un signalement que je parle, un
10 signalement de négligence parentale.

11 **Me SUZANNE ARPIN :**

12 Et à ce moment-là, votre bébé, il avait quel âge?

13 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

14 Un mois.

15 **Me SUZANNE ARPIN :**

16 Puis vous étiez chez votre père ou chez votre...

17 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

18 Non. J'étais placée chez la famille d'accueil qui a
19 fait le signalement.

20 **Me SUZANNE ARPIN :**

21 Et est-ce que vous avez quitté à ce moment-là, la
22 famille d'accueil avec votre bébé quand il y a eu
23 le signalement pour votre bébé à vous?

24 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

25 Non. Je n'ai pas quitté tout de suite. C'est

1 peut-être le... un mois et demi après que j'avais
2 décidé de partir de là vu que dans le fond, moi,
3 j'avais le droit de partir à cause que j'avais un
4 bébé puis j'avais le droit de retourner chez ma
5 mère ou bien chez mon père, là.

6 **Me SUZANNE ARPIN :**

7 Est-ce que vous êtes retournée au tribunal à ce
8 moment-là?

9 **MME [REDACTED] :**

10 Je ne penserais pas. Je ne me souviens pas de...
11 je ne me souviens pas.

12 **Me SUZANNE ARPIN :**

13 Donc vous retournez chez votre père à ce moment-là
14 avec le... votre bébé?

15 **MME [REDACTED] :**

16 Non, chez ma mère.

17 **Me SUZANNE ARPIN :**

18 Chez votre mère.

19 **MME [REDACTED] :**

20 Oui.

21 **Me SUZANNE ARPIN :**

22 Puis là, il y a un signalement.

23 **MME [REDACTED] :**

24 Non, le signalement a été fait chez ma famille
25 d'accueil.

1 **Me SUZANNE ARPIN :**

2 O.K. Dans la famille d'accueil. O.K. Alors c'est
3 vous qui demandez à un moment donné au DPJ de vous
4 donner un coup de main parce que vous vous sentez
5 comme un peu en dépression post-partum, c'est ça?

6 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

7 Hum-hum. Oui. À ce moment-là, mon bébé avait sept
8 (7) mois. Ça fait que là, c'est ça dans le fond
9 puis c'est à partir de là que ça a commencé à... tu
10 sais, les papiers puis les mesures volontaires de
11 trois (3) mois puis...

12 **Me SUZANNE ARPIN :**

13 Mais jusqu'à sept (7) mois, il a été avec vous.

14 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

15 Oui.

16 **Me SUZANNE ARPIN :**

17 Ça a bien été.

18 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

19 Hum-hum.

20 **Me SUZANNE ARPIN :**

21 Il ne s'est rien passé?

22 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

23 Non.

24 **Me SUZANNE ARPIN :**

25 O.K.

1 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

2 Après le signalement, il ne s'est rien passé, là.

3 **Me SUZANNE ARPIN** :

4 Et puis là, vous demandez de l'aide et quel genre
5 d'aide vous demandez à ce moment-là au directeur?

6 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

7 C'était pour que je puisse me reposer un trois (3)
8 semaines parce que j'étais fatiguée beaucoup.
9 J'étais... je commençais un début de dépression.
10 Je rencontrais un psychologue aussi puis... tu
11 sais, le temps que je me remonte un peu, là. Puis
12 là, après ça dans le fond, deux (2) semaines après
13 que mon bébé soit placé en placement volontaire,
14 j'ai voulu aller le rechercher puis j'ai appelé
15 l'intervenante comme elle m'avait demandé de faire
16 puis elle m'a dit, dans le fond, qu'on allait aller
17 le rechercher le lendemain puis là, moi, j'étais là
18 « O.K. c'est correct ». Puis là, rendu le
19 lendemain, je m'en vais... je m'en vais rejoindre
20 l'intervenante là-bas aux services sociaux puis...
21 à cause qu'elle m'avait téléphoné pour me dire de
22 se présenter là-bas. Puis là, après ça, elle me
23 dit... dans le fond, elle me présente des papiers,
24 là que je dois signer sinon si je ne les signais
25 pas, ça allait aller au tribunal puis ça ne me

1 tentait pas de recommencer tout ça, là. Tu sais, je
2 savais c'était quoi puis... tu sais, j'ai fait ça
3 toute ma vie aussi, là. Tribunal, famille
4 d'accueil, tribunal, famille d'accueil. J'étais
5 comme... ça ne me tentait pas, là. Ça fait que je
6 les ai signés.

7 **Me SUZANNE ARPIN :**

8 Est-ce qu'elle vous a expliqué ce que c'était?

9 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

10 Oui, un placement volontaire de trois (3) mois.

11 **Me SUZANNE ARPIN :**

12 Trois (3) mois et est-ce qu'elle vous a... est-ce
13 que vous avez regardé avec elle c'était quoi...
14 qu'est-ce que c'était les services qu'elle était
15 pour vous donner? Comment elle était pour vous
16 aider?

17 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

18 Elle me disait qu'elle allait m'aider à me trouver
19 un appartement, faire ma demande d'aide sociale...
20 tu sais, tout pour que je puisse accueillir mon
21 bébé chez nous... bien, chez la place où j'allais
22 être puis dans le fond, elle n'a rien de faire ça,
23 là. Les trois (3) premiers mois non plus. Tu sais,
24 je l'appelais souvent puis je lui disais « quand
25 est-ce que... tu sais, on a fait... » on a juste

1 rempli ma demande d'aide sociale, dans le fond.
2 Puis tu sais, l'appartement, elle n'a rien fait non
3 plus. Tu sais, ce n'était pas... elle n'a rien
4 fait de ce qu'elle a dit, là.

5 **Me SUZANNE ARPIN :**

6 Donc trois (3) mois plus tard, la mesure
7 volontaire, elle se termine.

8 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

9 Oui.

10 **Me SUZANNE ARPIN :**

11 Puis qu'est-ce qui se passe à ce moment-là?

12 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

13 Ils m'ont refait signer une autre mesure volontaire
14 de trois (3) mois.

15 **Me SUZANNE ARPIN :**

16 Et là, qu'est-ce qu'ils vous disaient qu'ils
17 étaient pour faire pour vous donner un coup de
18 main?

19 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

20 Ils me disaient les mêmes affaires, là, que là, ils
21 allaient me faire faire ma demande de... non, de
22 logement, tout ça à [REDACTED] puis tu sais, je
23 n'ai jamais vu les papiers. C'est moi qui a fallu
24 que j'aie toute seule au... là-bas au (inaudible)
25 je pense que ça s'appelle. Ça se peut-tu? Oui, aux

1 habitations à [REDACTED] puis là, c'est moi, dans
2 le fond qui l'a rempli, mais tu sais,
3 l'intervenante n'était pas là, là. Il n'y avait
4 personne. Tu sais, dans le fond, après ça, il y a
5 fallu que je dise à la madame qui s'occupe des
6 logements à [REDACTED] que mon bébé était placé
7 puis qu'il fallait que j'aie un logement avant...
8 avant que je reprenne mon bébé, dans le fond. Puis
9 là, elle me disait « bien non, mais toi, il faut
10 que tu ailles ton bébé si tu veux être sur la liste
11 des personnes prioritaires » puis là, tu sais,
12 c'est ça. Après ça, elle dit « va voir ton
13 intervenante. Demandes-y qu'elle nous écrive une
14 lettre ». Puis tu sais, j'ai tout fait ça, mais là,
15 quand je suis retournée, l'intervenante n'était
16 plus là. Bien, elle était là encore, mais elle
17 était partie comme en congé, là.

18 **Me SUZANNE ARPIN :**

19 Et au bout de ce deuxième trois (3) mois-là de
20 placement volontaire, qu'est-ce qui s'est...
21 qu'est-ce qui fait en sorte que votre bébé est
22 resté placé?

23 **MME [REDACTED] :**

24 Bien dans le fond, c'est ça. Après ça, ça nous
25 amène comme à six (6) mois puis à six (6) mois,

1 c'est juste là qu'ils m'ont annoncé que mon bébé
2 était placé pour un an. Ça fait qu'il me restait
3 comme juste six (6) mois à me replacer puis là,
4 durant ce temps-là, j'étais déjà retournée chez ma
5 mère. J'avais fait une demande de logement à
6 [REDACTED] à [REDACTED] pour les Autochtones puis
7 dans le fond, j'ai tout fait. J'ai essayé de même
8 chercher des logements *normals*. Tu sais, des...
9 avec un propriétaire, là? Puis tu sais, ça n'a
10 pas... je n'ai pas trouvé de logement dans le
11 fond.

12 **Me SUZANNE ARPIN :**

13 Et pour le dernier six (6) mois dont vous parliez
14 qu'il vous restait six (6) mois pour vous vous
15 remettre sur pied, c'était quoi le plan de match
16 avec... avec vous puis l'intervenante? Qu'est-ce
17 que vous, vous deviez faire puis comment
18 l'intervenante elle devait vous aider?

19 **MME [REDACTED] :**

20 C'était ça de trouver un logement, me stabiliser
21 puis j'avais déjà ma demande d'aide sociale de
22 faite, là. Ça fait que c'était juste ça qu'ils me
23 demandaient, là, de me trouver un logement au plus
24 vite pour faire que... pour que lui... qu'il ait
25 sa chambre puis tout ça, là.

1 **Me SUZANNE ARPIN :**

2 Est-ce qu'on vous a invité? Est-ce qu'on a vous dit
3 qu'il y a des... je ne sais pas, moi, des ateliers
4 de compétences parentales ou il y a des ateliers de
5 développement sur l'enfance? Est-ce qu'on vous a
6 invité? Est-ce qu'on vous a mentionné ces
7 services-là?

8 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

9 J'en avais déjà, des services.

10 **Me SUZANNE ARPIN :**

11 O.K. Qu'est-ce que vous aviez comme services?

12 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

13 J'avais l'aide de la maison de la famille de
14 [REDACTED] Dans le fond, ça, j'avais comme une
15 aide-maman qui venait me voir à toutes les semaines
16 quand j'avais mon bébé. Après ça, une infirmière
17 aussi, j'avais une éducatrice spécialisée qui
18 venait à chaque mois pour me dire... bien, me
19 montrer « ah, à tel mois, ton bébé, il faut qu'il
20 fasse ça, ça ». Puis après ça, j'avais... attends
21 un peu. Mon Dieu, il me semble que c'est ça.
22 J'avais juste la...

23 **Me SUZANNE ARPIN :**

24 Donc la maison de [REDACTED] vous a donné un bon
25 coup de main.

1 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

2 Hum-hum.

3 **Me SUZANNE ARPIN :**

4 Donc vous, est-ce que vous sentiez que vous
5 étiez... au bout de cette année-là, si on compte
6 les mesures volontaires qui étaient courtes, est-ce
7 qu'au bout de cette année-là, vous étiez prête à
8 reprendre votre enfant avec vous?

9 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

10 Non parce que je n'avais pas trouvé de logement
11 encore. Ça m'a pris comme deux (2) ans. Deux (2)
12 ans plus tard que mon plus vieux soit placé à la
13 majorité dans le fond, j'ai... je me suis trouvé un
14 logement. Puis à la minute que j'ai eu mon
15 logement, bien j'ai comme eu... ma demande a été
16 acceptée dans le fond pour les logements [REDACTED]
17 tout ça puis...

18 **Me SUZANNE ARPIN :**

19 Puis à ce... là, vous avez un logement, mais on
20 est deux (2) ans plus tard après la naissance de
21 votre enfant?

22 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

23 Hum-hum.

24 **Me SUZANNE ARPIN :**

25 Là, qu'est-ce que vous dites à l'intervenante?

1 « Bien là, je suis prête. On y va ».

2 **MME** [REDACTED] :

3 Oui puis là, elle dit que... dans le fond, j'avais
4 demandé à avoir des sorties avec mon bébé durant ce
5 temps-là puis tout ça puis elle a dit « O.K. Bien,
6 je te reviens avec ça » tu sais pour que... pour
7 leur montrer dans le fond parce qu'eux autres, ils
8 disaient... ils pensaient que je n'étais pas
9 capable parce que j'avais passé un test de
10 capacités parentales aussi durant les six (6)...
11 durant la première année que mon bébé a été placé
12 puis dans le fond, je n'avais pas passé ce test-là.
13 Puis là, bien c'est ça, ça disait qu'au bout de dix
14 (10) ans, je n'aurai pas... je ne pourrais pas
15 ravoir mes enfants parce que je suis supposément un
16 danger pour mes enfants et que je suis violente
17 puis des affaires de mêmes là. Mes tests disaient
18 ça, là.

19 **Me SUZANNE ARPIN :**

20 Puis ce test-là, vous l'avez passé quand votre
21 premier enfant avait quel âge? Six (6) mois?

22 **MME** [REDACTED] :

23 Je ne me souviens plus.

24 **Me SUZANNE ARPIN :**

25 Est-ce que vous avez demandé par la suite à

1 l'intervenante, dire « regarde, moi, ça fait deux
2 (2) ans, là. J'ai changé. Est-ce qu'on peut...
3 est-ce qu'on peut me réévaluer encore? »

4 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

5 À ce moment-là, je ne pouvais pas. Il fallait que
6 j'attende cinq (5) ans avant d'en repasser un autre
7 vu que c'était trop tôt encore pour que je puisse
8 reprendre mon bébé, là.

9 **Me SUZANNE ARPIN :**

10 Donc l'explication, c'était que c'était trop tôt.
11 Il fallait entendre cinq (5) ans pour faire...
12 pour passer un autre test...

13 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

14 Oui.

15 **Me SUZANNE ARPIN :**

16 ... sur vos capacités parentales?

17 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

18 Oui puis revenir... revenir en révision pour que je
19 puisse ravoir mon enfant.

20 **Me SUZANNE ARPIN :**

21 Est-ce qu'on vous a déjà avisé que vous auriez pu
22 saisir le tribunal pour aller réviser cette
23 décision-là, de placement?

24 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

25 À ce moment-là, je ne savais pas. J'ai commencé

1 juste à savoir avec mon bébé, là.

2 **Me SUZANNE ARPIN :**

3 Votre autre? On va y arriver.

4 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

5 Oui.

6 **Me SUZANNE ARPIN :**

7 Alors votre plus vieux, au bout de deux (2) ans, il
8 est placé, puis là, il est placé pour combien de
9 temps à ce moment-là?

10 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

11 À la majorité quand que... après qu'on a passé en
12 cour puis tout, là. Il a été placé à la majorité en
13 deux mille treize (2013).

14 **Me SUZANNE ARPIN :**

15 Et il est placé dans une famille dans la communauté
16 ou à l'extérieur?

17 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

18 À l'extérieur, à [REDACTED]

19 **Me SUZANNE ARPIN :**

20 À [REDACTED] dans une communauté... dans une famille
21 autochtone ou allochtone?

22 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

23 Allochtone.

24 **Me SUZANNE ARPIN :**

25 Et à votre... selon vous, est-ce que votre fils, il

1 parle montagnais? Pouvez-vous lui parler en
2 montagnais?

3 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

4 Non, il ne comprend pas ni le montagnais ni
5 l'atikamekw parce que son père, c'est un Atikamekw
6 aussi. Ça fait que... tu sais, il ne comprend
7 pas, là... il n'y a pas...

8 **Me SUZANNE ARPIN** :

9 Est-ce que vous avez des contacts avec votre plus
10 vieux, votre grand garçon?

11 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

12 Oui, une fois par semaine pendant une heure
13 (1 h 00) chez la famille d'accueil.

14 **Me SUZANNE ARPIN** :

15 Directement dans la famille d'accueil.

16 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

17 Oui, c'est de même depuis qu'il est placé en
18 majorité, le jugement dans le fond.

19 **Me SUZANNE ARPIN** :

20 Pendant que votre plus vieux est placé, là, vous
21 donnez naissance à un autre enfant?

22 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

23 Hum-hum.

24 **Me SUZANNE ARPIN** :

25 Il s'appelle comment déjà?

1 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

2

3 **Me SUZANNE ARPIN** :

4 Et quand il vient au monde, qu'est-ce qui arrive?

5 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

6 Moi, j'ai accouché, j'avais sept (7) mois. Dans le
7 fond, il est né à vingt-huit (28) semaines.

8 **Me SUZANNE ARPIN** :

9 C'est un tout petit bébé.

10 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

11 Oui.

12 **Me SUZANNE ARPIN** :

13 Oui, tout petit.

14 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

15 Un grand prématuré qu'on appelle. Bien, à
16 l'hôpital, comme ils disaient puis à ce moment-là,
17 je restais à [REDACTED] puis dans le fond, quand j'ai
18 accouché, deux (2) jours après... bien lui, mon
19 bébé, il a été transféré la journée même ou CHUL à
20 Québec en avion parce qu'il était... à [REDACTED]
21 ils ne peuvent pas... ils ne peuvent pas. Ils ne
22 sont pas assez équipés pour accueillir un prématuré
23 comme mon bébé. Ça fait que là, c'est ça, il a été
24 transféré à Québec la journée même, puis là, bien
25 moi, j'ai resté une nuit à l'hôpital puis le

1 l'endemain... non, la journée avant que je parte
2 pour Québec aller rejoindre mon bébé, dans le fond,
3 j'apprenais que j'avais un signalement pour
4 négligence parentale. Tu sais, je n'ai comme pas
5 pu le prendre dans mes bras, mon bébé puis je ne
6 comprenais pas pourquoi parce que... tu sais, il a
7 été transféré tout de suite au CHUL puis là,
8 l'intervenant, il me disait que c'était des...
9 j'avais reçu un signalement pour négligence non...
10 comment qu'on disait? Comment qu'il disait ça? Dans
11 le fond que je n'avais pas réglé mon problème de
12 négligence, là parce qu'il pensait... il avait
13 peur que ça recommence vu que j'avais négligé mon
14 plus vieux puis tu sais... mais tu sais, ce
15 dossier-là, il avait été fermé. Mon signalement
16 puis tout ça. Ça fait que là, c'est ça, dans le
17 fond. Ils ont... ils ont laissé le dossier ouvert
18 deux (2) mois après que mon bébé soit hospitalisé
19 dans le fond. Ils ont... ils m'ont annoncé qu'ils
20 laissaient le dossier ouvert. Puis là, c'est là
21 que ça a commencé après encore, là, la cour et tout
22 ça, mais au début, ils ne pouvaient pas rien faire
23 parce que mon bébé était hospitalisé. Puis là,
24 c'est ça, il a resté trois (3) mois à l'hôpital
25 puis près ça, il a été transféré à l'hôpital de

1 [REDACTED] puis là, rendu là, c'était la famille
2 d'accueil. Il avait déjà trouvé une famille
3 d'accueil quand mon bébé... une journée avant que
4 mon bébé transfère à [REDACTED] Il a resté une fin
5 de semaine là-bas puis c'était tout le temps la
6 famille d'accueil qui était là. Moi, je pouvais
7 être là, mais juste quelques heures, là, comme
8 l'intervenant m'avait donné comme deux (2)... une
9 heure et demie (1 h 30), deux heures (2 h 00), je
10 pense, par jour, là pour la fin de semaine.

11 **Me SUZANNE ARPIN :**

12 Puis est-ce que vous avez dit... est-ce que vous
13 avez pu parler avec l'intervenante puis lui dire
14 « bien, j'aimerais ça avoir plus de temps » ou
15 « j'aimerais ça pouvoir le prendre », « j'aimerais
16 ça pouvoir l'amener chez moi ou faire des sorties
17 avec »?

18 **MME [REDACTED] [REDACTED] :**

19 Je ne pouvais pas. J'avais demandé puis ils me
20 disaient non que je ne pouvais pas vu qu'il était
21 trop petit puis vu qu'il était prématuré puis tu
22 sais, ils me disaient tout le temps ça. « Ton bébé
23 est prématuré, il est trop petit. Tu ne peux pas.
24 On ne peut pas faire ça ». Ça fait que... tu sais?
25 Jusqu'à tant que... dans le fond, après ça, il a

1 fallu que... quand il est sorti de l'hôpital, moi,
2 j'allais chez la famille d'accueil. C'était une
3 heure (1 h 00) chez la famille d'accueil.

4 **Me SUZANNE ARPIN :**

5 Puis dans la famille d'accueil, est-ce que c'était
6 possible pour vous... je ne sais pas, moi
7 dépendant de la saison, de le mettre dans le
8 carrosse puis dans la poussette puis d'aller vous
9 promener avec?

10 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

11 Non, je ne pouvais pas. Je ne pouvais pas sortir de
12 chez la famille d'accueil.

13 **Me SUZANNE ARPIN :**

14 Est-ce que vous avez reparlé avec l'intervenante
15 pour dire « bien, j'aimerais peut-être ça aller me
16 promener dehors avec »?

17 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

18 Ils ne voulaient pas. Ils ne voulaient pas.
19 C'était.... c'est ça. Ils ne voulaient pas
20 pantoute, là.

21 **Me SUZANNE ARPIN :**

22 Est-ce qu'ils vous ont expliqué pourquoi à ce
23 moment-là?

24 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

25 Non.

1 **Me SUZANNE ARPIN :**

2 Puis là, vous dites que là, ça a commencé. Vous
3 êtes retournée au tribunal. Ça a été rapide ou ils
4 vous ont fait signer de nouveau des mesures
5 volontaires pour le nouveau bébé?

6 **MME [REDACTED] :**

7 Non, ils ne m'ont pas fait signer une mesure
8 volontaire. Ça a été judiciairisé tout de suite puis
9 tu sais, ça a comme pris un an et demi là avant
10 qu'il y aille le jugement.

11 **Me SUZANNE ARPIN :**

12 Et la décision, qu'est-ce que ça a été?

13 **MME [REDACTED] :**

14 Placement à la majorité aussi.

15 **Me SUZANNE ARPIN :**

16 Et qu'est-ce qui a été... comment l'intervenante
17 justifiait le fait de demander un placement à la
18 majorité?

19 **MME [REDACTED] :**

20 Parce que je n'étais pas stable qu'elle disait,
21 dans le fond. À cause moi, durant ce temps-là
22 aussi, je consommais beaucoup puis j'ai arrêté dans
23 le mois d'octobre, là, de consommer, octobre deux
24 mille dix-sept (2017).

25 **Me SUZANNE ARPIN :**

1 Au-delà de votre... au-delà de votre consommation,
2 est-ce que vous pensez que vous auriez pu... qu'on
3 aurait pu vous le donner de temps en temps pour
4 certaines périodes, bien...

5 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

6 Ils auraient pu oui parce que moi, dans le fond,
7 quand j'allais voir mes enfants, je ne consommais
8 pas. J'étais tout le temps... tu sais, j'étais tout
9 le temps toute là puis c'est ça. C'était juste une
10 heure (1 h 00), ça fait que je me disais « je ne
11 consommerai pas pendant une heure (1 h 00), là ».
12 Tu sais, ce n'est pas... ce n'est pas un drame, là
13 puis c'est ça dans le fond, là.

14 **Me SUZANNE ARPIN** :

15 Est-ce que pendant que... lors du dernier jugement,
16 est-ce que... est-ce que la DPJ ou le centre
17 jeunesse vous disait « bien, écoute, on a un
18 programme pour améliorer encore les capacités
19 parentales » ou tenter de créer des liens plus
20 forts avec les enfants? Est-ce qu'on vous a proposé
21 des ateliers comme ça ou vous alliez à

22 [REDACTED]

23 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

24 Non. À ce moment-là, non. Ils n'ont pas travaillé
25 avec moi dans le fond. Durant la dernière année,

1 ils n'ont pas... ils n'ont pas voulu travailler
2 avec moi. C'était juste avec le père, le père de
3 mon bébé puis... tu sais, ils ont comme essayé
4 d'envoyer mon bébé chez son père puis là, bien à ce
5 moment-là, ça n'a comme pas fait, là. Mais durant
6 toute l'année, ils ont... ils m'ont comme mis de
7 côté, là.

8 **Me SUZANNE ARPIN :**

9 Puis est-ce qu'ils ont... est-ce que quelqu'un vous
10 a dit « bon, il y a eu une évaluation des capacités
11 parentales il y a quelques années. On va regarder
12 si ça a changé, si ça s'est amélioré »? Est-ce
13 qu'ils ont regardé ça avec vous?

14 **MME** [REDACTED] :

15 Non, non. Moi, je descendais juste... je restais
16 à Dolbeau à ce moment-là. Je descendais juste une
17 fois... une fois par semaine à [REDACTED] pour aller
18 voir mes enfants puis je remontais, là. Puis tu
19 sais, je n'avais comme pas d'intervenante non plus
20 à Dolbeau vu que je restais là-bas. Tu sais, je
21 n'avais pas de suivi, là. Durant la dernière année,
22 je n'avais aucun suivi avec l'intervenante, là. Tu
23 sais, c'était comme juste « ah, c'était ça. Je vais
24 voir mes enfants une heure (1 h 00) » puis c'était
25 juste ça, là. C'était de même.

1 **Me SUZANNE ARPIN :**

2 Est-ce que vous auriez aimé ça que l'intervenante
3 mette de côté l'ancienne évaluation puis qu'elle
4 vous... elle vous regarde telle que vous étiez à ce
5 moment-là quand...

6 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

7 Oui. Hum-hum. Ça, j'aurais aimé ça. Oui, mais ça
8 ne s'est pas fait, là.

9 **Me SUZANNE ARPIN :**

10 Est-ce que votre plus jeune enfant, il est placé à
11 la majorité aussi?

12 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

13 Hum-hum.

14 **Me SUZANNE ARPIN :**

15 Là, il a quel âge?

16 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

17 Dix-neuf (19) mois.

18 **Me SUZANNE ARPIN :**

19 Là, il commence à parler?

20 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

21 Pas encore.

22 **Me SUZANNE ARPIN :**

23 Pas encore?

24 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

25 Non. Il commence à dire... tu sais, il dit

1 « maman », des affaires de même, là. Des petits
2 mots, là.

3 **Me SUZANNE ARPIN :**

4 Puis il parle en français?

5 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

6 Oui.

7 **Me SUZANNE ARPIN :**

8 Est-ce que vous lui parlez en montagnais?

9 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

10 Non. Moi, je ne parle plus ma langue.

11 **Me SUZANNE ARPIN :**

12 Vous ne parlez plus votre langue?

13 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

14 Non. Je connais juste quelques mots, là, mais pas
15 plus, là.

16 **Me SUZANNE ARPIN :**

17 Présentement, ça va mieux pour vous?

18 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

19 Oui, ça va mieux. Ça va. Là, je suis stable
20 depuis le mois d'octobre. J'ai mon logement, j'ai
21 arrêté de consommer puis ça va mieux.

22 **Me SUZANNE ARPIN :**

23 Quel support vous avez pour votre consommation?

24 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

25 J'ai rencontré un toxico, mais là... tu sais, j'ai

1 décidé de ne plus aller le voir parce que je savais
2 que j'étais capable de ne pas consommer, là.

3 **Me SUZANNE ARPIN :**

4 Et qu'est-ce que vous souhaitez pour l'avenir pour
5 vous, pour vos enfants?

6 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

7 Qu'ils reviennent chez nous. C'est tout ce que je
8 demande.

9 **Me SUZANNE ARPIN :**

10 Comment vous auriez aimé ça que les... que
11 l'intervenante sociale travaille avec vous, là, dès
12 votre premier enfant, là?

13 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

14 Bien qu'on travaille les capacités parentales, là.
15 Tu sais? De voir que... tu sais, qu'ils viennent me
16 voir à la place de dire « non, elle est comme ça.
17 Elle est comme ça ». Tu sais? Qu'ils viennent voir
18 chez... tu sais, qu'ils viennent voir chez ma
19 mère... tu sais, comment que je suis capable de
20 m'occuper de mon bébé puis tout ça, là, quand je
21 l'avais ou même chez la famille d'accueil quand il
22 était placé, tu sais, qu'ils viennent voir pas
23 qu'ils restent assis dans leur bureau puis qu'ils
24 disent « ah non, elle est comme ça puis elle va
25 toujours rester comme ça puis elle est de même

1 depuis qu'elle est jeune puis elle ne changera
2 jamais puis... » Tu sais? Ils ne venaient pas voir,
3 là. Ça serait le fun, là, qu'il y ait au moins...
4 je ne sais pas, un intervenant qui vienne dans le
5 milieu familial, là.

6 **Me SUZANNE ARPIN :**

7 Est-ce qu'il y a eu des plans d'interventions qui
8 ont été faits, j'imagine, à travers tous ces
9 placements-là?

10 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

11 Hum-hum.

12 **Me SUZANNE ARPIN :**

13 Puis est-ce que.... est-ce que vous, vous
14 remplissiez votre part du contrat puis est-ce que
15 le centre jeunesse remplissait sa part de contrat?

16 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

17 Moi oui, mais eux autres non. Ils disaient que
18 dans le fond, c'était comme... que les parents
19 collaborent avec le centre jeunesse de [REDACTED]
20 puis qu'eux autres aussi dans le fond. Tu sais
21 qu'on aille comme un suivi régulier, mais c'est ça.
22 J'avais... il n'y avait un aucun suivi régulier,
23 là. Je pouvais voir l'intervenant... admettons...
24 c'est bon si je le voyais une fois par mois.

25 **Me SUZANNE ARPIN :**

1 Puis il n'y avait pas de... il n'y avait pas
2 d'actions concrètes, là, comme « le parent va faire
3 ça, le centre jeunesse va aider pour ça »?

4 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

5 Non. Rendue au placement à la majorité, c'est comme
6 qu'ils te laissent de même, là. Ils ne font rien. À
7 [REDACTED] par exemple, c'est de même, là. À
8 [REDACTED] moi, j'ai commencé à avoir des sorties
9 avec mon bébé, là, mon plus jeune. Tu sais, ils
10 travaillent, là, avec moi, là, depuis qu'il a eu le
11 placement à la majorité.

12 **Me SUZANNE ARPIN** :

13 Puis qu'est-ce qu'ils travaillent avec vous?

14 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

15 Bien là, ils travaillaient le... bien, tu sais, il
16 venait me voir souvent. Moi, dans le fond, j'avais
17 comme mes visites. C'était au Centre d'amitié
18 autochtone à [REDACTED] puis il y avait une
19 intervenante qui était là qui supervisait puis tout
20 ça puis au bout d'un mois et demi... non, dans le
21 mois de février, je pense... dernièrement, là, j'ai
22 commencé à avoir des sorties chez nous. Ils ont
23 enlevé la supervision puis là, j'ai des sorties
24 chez nous, là. Je suis rendue à trois heures
25 (3 h 00) par semaine chez nous.

1 **Me SUZANNE ARPIN :**

2 Ça, c'est pour votre bébé le plus jeune?

3 **MME [REDACTED] :**

4 Oui.

5 **Me SUZANNE ARPIN :**

6 Puis pour le plus vieux, ça, ce n'est pas possible?

7 **MME [REDACTED] :**

8 Non.

9 **Me SUZANNE ARPIN :**

10 Pour quelle raison?

11 **MME [REDACTED] :**

12 Je ne sais pas. J'ai demandé pourquoi puis il n'a
13 pas été capable de me répondre, l'intervenant, là.

14 **Me SUZANNE ARPIN :**

15 O.K. Donc un intervenant pour le bébé le plus
16 jeune, on est rendus à des sorties de trois heures
17 (3 h 00)...

18 **MME [REDACTED] :**

19 Hum-hum.

20 **Me SUZANNE ARPIN :**

21 ... puis pour le plus vieux...

22 **MME [REDACTED] :**

23 Ce n'est rien.

24 **Me SUZANNE ARPIN :**

25 Il n'y a pas de réponse. Il n'y a pas de

1 possibilité.

2 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

3 Non. Bien là, ça, on est comme supposés de se
4 rencontrer une fois aux deux (2) semaines pour voir
5 si vraiment, j'ai changé puis tout ça puis ça fait
6 comme un mois que je ne l'ai pas vu, l'intervenant.

7 **Me SUZANNE ARPIN :**

8 Qu'est-ce que... si vous aviez des recommandations
9 à faire au commissaire aujourd'hui, là, des choses
10 qu'on peut améliorer, là, qu'est-ce que ça serait?

11 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

12 Bien, comme je disais tantôt, c'est soit avoir un
13 intervenant... c'est sûr que là, je parle plus pour
14 [REDACTED] mais tu sais, qu'il y ait un
15 intervenant comme je disais qui est là, qu'on ait
16 un suivi, dans le fond, régulier, là. Tu sais,
17 qu'on voit l'intervenant régulièrement puis que...
18 pas qu'il reste dans son bureau, là.

19 **Me SUZANNE ARPIN :**

20 Pour la langue, est-ce que vous auriez aimé... ou
21 est-ce que vous aimeriez que vos enfants soient en
22 contact avec la langue montagnais?

23 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

24 Oui.

25 **Me SUZANNE ARPIN :**

1 Ou atikamekw?

2 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

3 Ça, oui. J'aimerais ça.

4 **Me SUZANNE ARPIN** :

5 Et ça, ça ne se fait pas présentement.

6 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

7 Non.

8 **Me SUZANNE ARPIN** :

9 Et dans les milieux où ils habitent, est-ce qu'ils
10 ont... est-ce qu'ils sont en contact avec la
11 culture soit atikamekw ou innue?

12 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

13 Mon plus vieux, oui. Oui plus que mon bébé, là. Mon
14 bébé, elle... lui, je veux dire, il n'est pas... il
15 n'est pas vraiment en contact avec ça, là avec
16 notre culture et tout ça, là.

17 **Me SUZANNE ARPIN** :

18 Est-ce qu'il y a autre chose que vous aimeriez dire
19 au Commissaire?

20 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

21 Vite fait de même, je ne sais pas, là.

22 **Me SUZANNE ARPIN** :

23 Parfait. Ça fait le tour pour moi. Merci de votre
24 partage.

25 **LE COMMISSAIRE** :

1 Me Robillard, est-ce que vous avez des questions?

2 **Me DENISE ROBILLARD :**

3 Je n'ai pas de questions, Monsieur le Commissaire.

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 Pas de question? Alors si je comprends bien,

6 [REDACTED] ce que vous auriez aimé c'est qu'il ait un
7 suivi qui soit plus assidu, qui soit régulier, voir
8 une intervenante souvent, qu'on vous aide.

9 **MME [REDACTED] :**

10 Oui.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Puis là bien, vous dites on a enlevé l'enfant,
13 ensuite l'autre enfant, alors que si on m'avait
14 aidé peut-être que j'aurais été en mesure d'assumer
15 mon rôle de mère pleinement. C'est ce que je
16 comprends de votre message.

17 **MME [REDACTED] :**

18 Oui.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 Vous souhaiteriez qu'à la DPJ, bien, on mette plus
21 d'accent pour aider les parents qui peuvent avoir
22 des difficultés.

23 **MME [REDACTED] :**

24 Oui.

25 **LE COMMISSAIRE :**

1 Tu sais, vous dites « oui, j'ai peut-être eu des
2 difficultés, mais si on m'avait aidé, j'aurais
3 passé à travers ». Là, vous dites depuis octobre,
4 ça va bien. Je comprends que vos enfants sont
5 placés, mais vous personnellement, ça va beaucoup
6 mieux.

7 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

8 Oui.

9 **LE COMMISSAIRE** :

10 Hein?

11 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

12 Oui. Ça va beaucoup mieux.

13 **LE COMMISSAIRE** :

14 Pas de consommation, plus de stabilité...

15 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

16 Hum-hum.

17 **LE COMMISSAIRE** :

18 Vous avez des contacts avec le plus jeune, trois
19 heures (3 h 00), semaine.

20 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

21 Hum-hum.

22 **LE COMMISSAIRE** :

23 Je comprends que ça peut peut-être augmenter si...

24 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

25 Oui, c'est...

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 ... ça va bien?

3 **MME** [REDACTED] [REDACTED]

4 C'est graduellement, là, dans le fond. Dans pas
5 long, je vais sûrement avoir une demi-journée puis
6 après ça, ça peut aller jusqu'au coucher.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Hum-hum. Puis est-ce que j'ai bien compris? Ce
9 n'est pas la même intervenante qui...

10 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

11 Non.

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 ... s'occupe des deux (2) enfants.

14 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

15 Non, c'est ça. Moi, je fais affaire avec les deux
16 (2) DPJ à [REDACTED] puis à [REDACTED]

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 O.K. Ça fait qu'avec une intervenante, les contacts
19 vont bien. C'est régulier...

20 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

21 Oui.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 ... et puis ça s'améliore puis avec l'autre, vous
24 dites, ça fait au-dessus d'un mois que je n'ai pas
25 de nouvelles.

1 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

2 Oui. Bien, ça fait comme... ça va faire cinq (5)
3 ans que mon plus vieux est placé puis ça fait cinq
4 (5) ans que je n'ai pas... je n'ai pas... dans le
5 fond, les services sociaux ne travaillent pas avec
6 moi.

7 **LE COMMISSAIRE** :

8 Vous avez quoi comme contact avec le plus vieux?

9 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

10 Une heure (1 h 00) par semaine.

11 **LE COMMISSAIRE** :

12 Une heure (1 h 00) par semaine puis est-ce que vous
13 le voyez toutes les semaines, une heure (1 h 00)?

14 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

15 Oui.

16 **LE COMMISSAIRE** :

17 Oui?

18 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

19 C'est le vendredi de six heures et demie (6 h 30) à
20 sept heures et demie (7 h 30).

21 **LE COMMISSAIRE** :

22 Puis est-ce qu'il est question que ça puisse
23 augmenter avec le temps?

24 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

25 Ça va fait cinq (5) ans puis ce n'est pas... ça

1 n'a augmenté. Ça a toujours resté à une heure
2 (1 h 00) par semaine, mais là, j'en ai parlé. Moi
3 puis l'intervenante, on s'est parlé puis c'est ça,
4 comme je disais tantôt, on était supposés de se
5 rencontrer une fois aux deux (2) semaines pour
6 l'évolution, bien, mon évolution puis tout ça, de
7 voir si je ne consomme plus puis la stabilité puis
8 tout ça, mais ça fait un mois, là. Un mois que je
9 n'ai pas vu l'intervenant.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 Hum-hum. Et bien... ça fait que... puis il y a la
12 langue aussi. Pour votre plus jeune, bien, vous
13 dites que la possibilité qu'il conserve la langue,
14 qui est l'innue, en fait? On a parlé de
15 montagnais, mais c'est peut-être plus l'innue qu'on
16 utilise maintenant. Il n'a aucun contact avec la
17 culture innue ou avec la langue.

18 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

19 À part avec sa grand-mère, ma mère, là.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Avec sa grand-mère.

22 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

23 Mais c'est ça, tu sais, je ne le vois pas... bien,
24 je la vois, ma mère, mais tu sais quand elle...
25 elle est... tu sais, dans le fond, elle ne vient

1 pas souvent chez nous, là. Il faudrait comme que
2 j'aïlle au Centre d'amitié puis que je dise à ma
3 mère qu'elle vienne puis...

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 Puis le plus vieux lui a des contacts avec la
6 langue?

7 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

8 Il en aurait, oui, mais avec ma mère aussi puis il
9 y a son père qui est Atikamekw aussi, mais son
10 père, il commence perdre sa langue, là.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Hum-hum. Ça fait que dans le fond, pour les
13 enfants, la possibilité de conserver la langue, la
14 culture, c'est fragile.

15 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

16 Oui.

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Vous auriez souhaité qu'il puisse... vous parlez
19 encore la langue?

20 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

21 Non.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Non?

24 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

25 Je ne la parle plus.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Vous l'avez perdu?

3 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

4 Je parle tout le temps français. Je l'ai perdu
5 quand j'ai été placé à trois (3) ans.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 C'est vrai. Parce que vous aussi, vous avez eu la
8 protection de la jeunesse dans votre vie.

9 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

10 Oui.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Puis est-ce qu'il y a des choses que vous aimeriez
13 qu'on recommande au bout de la ligne comme Me Arpin
14 demandait? Bien, d'avoir plus de contacts, oui, de
15 faire en sorte que...

16 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

17 Plus de soutien...

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 ... que les enfants puissent avoir de plus contacts
20 avec la culture...

21 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

22 Hum-hum.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 ... la culture de vos ancêtres, en fait.

25 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

1 Oui.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 De la vôtre. Est-ce qu'il y aurait autre chose?

4 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

5 De plus soutien aussi, tu sais, du côté de la
6 DPJ... j'avais tout ça tantôt, là, j'ai tout
7 perdu.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Si vous voulez penser, on n'est pas pressés.

10 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

11 Bien, je vais y repenser puis je vous le dirai
12 tantôt, là.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 O.K. Bien, vous êtes encore là si jamais il y a
15 quelque chose tout à l'heure, vous pourrez
16 l'ajouter.

17 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

18 Hum-hum.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 Ça va?

21 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

22 Oui.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Pour le moment, ça fait le tour?

25 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

1 Oui.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 O.K. Ça fait que je retiens, moi, que vous
4 souhaitez plus de suivis de la part des
5 intervenantes...

6 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

7 Hum-hum.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 ... pour aider les parents à assumer leurs rôles de
10 parents puis autant que possible laisser les
11 enfants, s'ils sont placés... en fait, ça serait
12 souhaitable qu'ils ne soient pas placés.

13 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

14 Hum-hum.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Qu'on aide les parents pour que les parents s'en
17 occupent puis s'ils sont placés, qu'ils soient dans
18 un milieu où ils vont garder le contact avec leur
19 culture, avec leur... la langue de leurs ancêtres.

20 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

21 Hum-hum.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 C'est ce que je comprends.

24 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

25 Oui.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Puis s'il y a autre chose qui vous vient à l'idée,
3 là, on va vous donner une chance de le dire.

4 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

5 O.K.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Ça va?

8 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

9 Oui.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 Une ou plusieurs chances de le dire, mais on est là
12 pour l'écouter.

13 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

14 O.K.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Ça va? Alors ça fait le tour. Est-ce qu'on passe
17 tout de suite à l'autre témoin ou si...

18 **Me SUZANNE ARPIN :**

19 Oui, on va...

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 ... vous voulez suspendre quelques minutes?

22 **Me SUZANNE ARPIN :**

23 Voulez-vous suspendre, madame, ou on peut y aller
24 tout de suite?

25 **LE COMMISSAIRE :**

1 Aimeriez-vous prendre quelques minutes ou si y on
2 va tout de suite?

3 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

4 Je ne sais pas.

5 **Me SUZANNE ARPIN** :

6 On peut y aller?

7 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

8 Oui, on peut y aller.

9 **LE COMMISSAIRE** :

10 Oui? O.K.

11 -----

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25